



SAINT LAURENT D AGNY

EXPOSITION DE

PEINTURES SCULPTURES PHOTOS 2014

Cette exposition se déroulera du **vendredi 16 au dimanche 25 mai 2014** à l'espace **La Bâtie**

Invitée d'honneur : Claude HUGOUVIEUX - *Aquarelle gouache huile*

Heures d'ouverture : Les vendredi 16 et 23 mai : de 14h à 19h
Les samedis et dimanches 17, 18 et 24, 25 mai : de 10h à 19h

Délais à respecter :

Lundi 31 Mars	Renvoi du bulletin d'inscription <u>accompagné d'une photo</u> d'un des tableaux exposés en vue de la parution sur le catalogue et <u>d'un chèque des droits d'accrochage</u>
Mardi 13 Mai de 14h à 20h	Dépôt des œuvres à l'espace La Bâtie 549 route de Mornant – Saint Laurent d'Agny
Vendredi 16 mai à 19h	Vernissage de l'Expo
Dimanche 25 mai à 19h	Clôture de l'Expo et retrait des oeuvres



REGLEMENT GENERAL

1 – Nombre d'œuvres maximum autorisées :

3 par exposant – Les œuvres précédemment exposés ne seront pas acceptés

2 – Présentation des œuvres :

Correctement encadrées si besoin et **munies d'un solide dispositif d'accrochage** (les sous-verres « clips » seront accrochés aux risques et périls de l'artiste) **indiquer vos NOM - N° tel et TITRE** au dos de chaque œuvre, merci

3 – Pas de format imposé et pas de thème

4 – Droits à acquitter :

Droits d'accrochage de 5 € par tableau.

Forfait de 15 € pour les sculpteurs qui peuvent exposer 5 œuvres, et pour les artistes qui peuvent exposer jusqu'à 6 tableaux pour des formats en dessous de 30 x 40 cm sachant que l'Espace La Bâtie supporte très bien des grands tableaux

Il sera prélevé un pourcentage sur les ventes de 10 %

5 – Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres exposées

Cependant, il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile. Il fera son affaire de l'assurance éventuelle des œuvres exposées contre les risques d'exposition, aucun recours n'étant recevable par l'organisateur.

Le Lien des Saint Laurent décline toute responsabilité concernant les détériorations, vols, incendies, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux œuvres exposées, quelle qu'en soit la cause ou l'importance.

6 – Permanence :

Chaque artiste peut effectuer une permanence ; un planning d'inscription sera à remplir lors du dépôt des œuvres – Merci par avance

7 – L'inscription ci-dessous doit nous être retournée de préférence par mail, sinon par courrier :

Remplie soigneusement et accompagnée :

- **de la photo d'une des œuvres qui seront exposées** (pour nous permettre la réalisation du catalogue de l'exposition)

- **d'un chèque du montant des droits d'accrochage**

8 – Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Françoise Parron : 04 78 19 32 37 - 06 78 81 81 03

frparron@numericable.com